

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 30/03/2009

Date de la convocation:

23/03/2009

Date d'affichage:

23/03/2009

L' an 2009 et le 30 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 59

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, HITTLER Marie-Antoinette, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, FUCHS Thierry, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, OTT Alexis, SCHAEFER Marc, SCHMITT André,

Secrétaire de séance :

M. ROBINEAU Pascal.

Réf : 024.2009

Vote : A la majorité

Pour : 58

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

**024.2009 : Parc économique de la Sauer : vente de terrain à la société
Ultratuning.com.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le projet d'implantation de l'entreprise Ultratuning.com, actuellement implantée à l'hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach, sur le parc économique de la Sauer,

Vu le règlement du parc économique de la Sauer,

Vu la délibération du conseil communautaire n°004.2009 du 16 février 2009 fixant le prix de vente des terrains du parc,

Vu l'avis du bureau du 2 février 2009,

Vu l'avis favorable de la commission ZAC réunie le 20 mars,

Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, une abstention, décide :

- de valider la vente d'un terrain à arpenter d'une superficie d'environ 4000 m², situé à l'angle de la rue de l'étang et de la rue des joncs, dans le prolongement de la parcelle d'assise de l'hôtel d'entreprises de la Sauer (lot n°6), à 21,30 € HT le m²,**
- de demander au président de signer une promesse de vente avec la société Ultratuning.com ou toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins, dans l'attente de la signature d'un acte authentique pardevant notaire,**
- d'autoriser le président à signer l'acte authentique de vente correspondant pardevant Maître Ritter, notaire à Woerth.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 09/04/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

